FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) telle que modifiée par le Règlement (UE) no 2020/878

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Nom du produit: RTV 108Q

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées: Elastomère de silicone
Usages déconseillés:
Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur	:	Momentive Performance Materials GmbH Chempark Leverkusen Gebaeude V7 DE - 51368 Leverkusen Germany
Personne à contacter	:	commercial.services@momentive.com
Téléphone	:	Informations générales +390510924300 (Customer Service Centre)
1.4 Numéro d'appel d'urgence	:	Europe, Israel & All other: +44 (0) 1235239670; Middle East:+44 (0) 1235239671

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

Le produit n'est pas classé pour la toxicité aquatique chronique, pour plus de détails, voir la section 16

2.2 Éléments d'étiquetage Non applicable

Informations supplémentaires de l'étiquette
EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Informations supplémentaires: Aucune information disponible.

2.3 Autres dangers

Données de PBT/vPvB
Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bio-accumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB).

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

Nature chimique: Mélange de polydiméthylsiloxanes, de mastiques et de réticulant.

3.2 Mélanges

Informations générales: Aucune information disponible.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	1 - <3%	556-67-2	209-136-7	01-2119529238-36-XXXX	Toxicité Aquatique (Chronique): 10	
Décaméthylcyclopentasiloxane	0,1 - <1%	541-02-6	208-764-9	01-2119511367-43-XXXX	Non applicable	
Dodecamethyl cyclohexasiloxane	0,1 - <1%	540-97-6	208-762-8	01-2119517435-42-XXXX	Non applicable	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Classification: Flam. Liq.: 3: H226; Repr.: 2: H361f; Aquatic Chronic: 1: H410; Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.	
Décaméthylcyclopentasiloxane	Classification: Aucune information disponible. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.	
Dodecamethylcyclohexasil	Classification: Aucune information disponible.	

oxane	Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.	

CLP: Règlement n° 1272/2008

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

Généralités: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact oculaire: en cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et aller chercher une aide médicale.

Contact avec la Peau: Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Ingestion: Boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Aucune information disponible.

Traitement: Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Tous les agents extincteurs sont recommandés.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent être dégagés. La surexposition aiguë aux produits de la combustion peut entraîner une irritation des voies respiratoires. En cas d'extinction à l'eau faire attention aux effets corrosifs. Des mesures à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air (oxygène) ont montré que de petites quantités de formaldéhyde sont formées due à une dégradation oxydative.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Attention : les surfaces contaminées peuvent être glissantes. Réagit avec de l'eau et dégage de petites quantités d'acide acétique. Porter un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le ruissellement dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Pelleter et placer dans un récipient de recyclage ou d'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. De l'acide acétique est dégagé pendant le traitement. Porter un équipement de protection personnelle approprié.

Conditions de stockage: Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

Stockage Stabilité: Stable

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs Limites Biologiques

Aucun(e).

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Douches et rince-oeils en cas d'urgence.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Informations générales: Aucune information disponible.

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection de la peau

Protection des Mains:	Informations: Pas de danger en cas de contact avec la substance chimique. Utiliser une protection des mains pour éviter des blessures méchaniques.
Autres:	Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection respiratoire:	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Masque de protection respiratoire avec filtre ABEK
Mesures d'hygiène:	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	solide
Forme:	Pâte
Couleur:	Incolore
Odeur:	De l'acide acétique.
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	Aucune information disponible.
Point de fusion:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	> 93,3 °C (estimé)
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.
Densité:	env. 1.060 g/cm3
Densité relative:	1,06
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Solubilité (autre):	Toluene
Coefficient de partition (n-octanol/eau) Log Pow:	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
SADT:	Aucune information disponible.
Viscosité, dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	> 20,5 mm2/s (40 °C)

Propriétés explosives: Aucune information disponible.

Propriétés comburantes: Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Teneur en COV: 26 g/l

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique: Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter: Réagit avec de l'eau et dégage de petites quantités d'acide acétique.

10.5 Matières incompatibles: Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Des mesures à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air (oxygène) ont montré que de petites quantités de formaldéhyde sont formées due à une dégradation oxydative.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations générales: L'expérience a montré que le produit sus-mentionné peut être manipulé sans danger, si les précautions prises sont conformes aux normes d'hygiène industrielle.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Aucune information disponible.

Ingestion: Aucune information disponible.

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	LD 50 (Rat): > 4.800 mg/kg
Décaméthylcyclopentasiloxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	LD 50 (Rat): 2.000 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	LD 50 (Rat): > 2.375 mg/kg
Décaméthylcyclopentasiloxane	LD 50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Dodecamethylcyclohexasiloxane	LD 50 (Rat): 2.000 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	CL50 (Rat, 4 h): 36 mg/l
Décaméthylcyclopentasiloxane	CL50 (Rat, 4 h): 8,67 mg/l
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Décaméthylcyclopentasiloxane	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Ingestion, 90 d): 1.000 mg/kg NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Contact avec la peau, 28 d): 1.600 mg/kg NOAEC (Rat(mâle et femelle), Inhalation – vapeurs, 2 y): 160 ppm
Dodecamethylcyclohexasiloxane	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Ingestion): 1.000 mg/kg

Corrosion ou Irritation de la Peau: Non irritant

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	OCDE Ligne directrice 404 (Lapin): Non irritant
Décaméthylcyclopentasiloxane	OCDE Ligne directrice 404 (Lapin, 72 h): Non irritant
Dodecamethylcyclohexasiloxane	OCDE Ligne directrice 404 (Irritation aiguë, administration cutanée/Brûlures) (Lapin, 72 h): Pas d'irritation de la peau

Blessure ou Irritation Grave des Yeux: Non irritant

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	OCDE Ligne directrice 405 (Irritation aiguë des yeux /Brûlures) (Lapin): Non irritant
Décaméthylcyclopentasiloxane	OCDE Ligne directrice 405 (Lapin, 72 h): Non irritant
Dodecamethylcyclohexasiloxane	OCDE Ligne directrice 405 (Irritation aiguë des yeux /Brûlures) (Lapin, 72 h): Pas d'irritation des yeux Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Essai de Maximalisation, OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau) (Cobaye): Non sensibilisant
Décaméthylcyclopentasiloxane	LLNA, OCDE Ligne Directrice 429 (LLNA) (Souris): Non sensibilisant.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Essai de Maximalisation, OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau) (Cobaye): négatif (négative)

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (non mutagène) Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476): négatif (non mutagène)
Décaméthylcyclopentasiloxane	Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (non mutagène) un test de cytogénétique sur des mammifères (Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476)): négatif (non mutagène) Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif (non mutagène)
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aberration chromosomique (OECD 475) Inhalation (Rat, mâle et femelle): négatif (négative) Test de létalité dominante (OECD 478) Ingestion (Rat, mâle et femelle): négatif (négative)
Décaméthylcyclopentasiloxane	(Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)) Inhalation (Rat, mâle et femelle)négatif (non mutagène) Vapeur.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau) (Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)) Intrapéritonéale (Souris, mâle et femelle): négatif (négative)

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Décaméthylcyclopentasiloxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Décaméthylcyclopentasiloxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible - Exposition Unique

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Décaméthylcyclopentasiloxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible - Expositions répétées

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Décaméthylcyclopentasiloxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Décaméthylcyclopentasiloxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;
Composants:	
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Décaméthylcyclopentasiloxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

Autres effets: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson

Produit:	Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Non toxique à la limite de solubilité. ; CL50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): > 0,022 mg/l
Décaméthylcyclopentasiloxane	CL50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): > 0,0016 mg/l (OCDE Ligne directrice 204)
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 0,015 mg/l

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Non toxique à la limite de solubilité. ; CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 0,015 mg/l
Décaméthylcyclopentasiloxane	CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 0,0029 mg/l (OCDE Ligne directrice 202)
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Poisson

Produit: CL50 (Oncorhynchus mykiss, 14 d): 0,01 mg/l

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Non toxique à la limite de solubilité. ; NOEC (Oncorhynchus mykiss, 93 d): >= 0,0044 mg/l
Décaméthylcyclopentasiloxane	NOEC (Oncorhynchus mykiss, 90 d): >= 0,0014 mg/l (OCDE Ligne directrice 210) CMEO (Oncorhynchus mykiss, 90 d): > 0,0014 mg/l (OCDE Ligne directrice 210)
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Non toxique à la limite de solubilité. ; NOEC (Oncorhynchus mykiss, 91 d): 0,014 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit: CE50 (Daphnia magna, 21 d): > 0,015 mg/l

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Non toxique à la limite de solubilité. ; NOEC (Daphnia magna, 21 d): > 0,015 mg/l
Décaméthylcyclopentasiloxane	NOEC (Daphnia magna, 21 d): >= 0,0015 mg/l (OCDE Ligne directrice 211) CMEO (Daphnia magna, 21 d): > 0,0015 mg/l
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Non toxique à la limite de solubilité. ; NOEC (Daphnia magna, 21 d): 0,0046 mg/l CE50 (Invertébré de sédiment, 28 d): > 420 mg/l CMEO (Invertébré de sédiment, 28 d): >= 420 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Non toxique à la limite de solubilité. ; ERC50 (Selenastrum capricornutum, 96 h): > 0,022 mg/l
Décaméthylcyclopentasiloxane	CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 0,0012 mg/l (OCDE Ligne directrice 201) NOEC : >= 0,0012 mg/l CE10 : > 0,0012 mg/l
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucun effet à la limite de la solubilité. ; CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): > 0,002 mg/l (OCDE Ligne directrice 201) Aucun effet à la limite de la solubilité. ; NOEC (Algues (Pseudokirchneriella

subcapitata), 72 h): >= 0,002 mg/l (OCDE Ligne directrice 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit:	Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	(29 d, 310 Ready Biodegradability - CO_2 in Sealed Vessels (Headspace Test)): 3,7 % Persistant Non facilement biodégradable.
Décaméthylcyclopentasiloxane	boue activée (adaptation non précisée) (28 d, OCDE Ligne directrice 310): 0,14 % Ce produit n'est pas facilement biodégradable.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit	Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Décaméthylcyclopentasiloxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:	Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Facteur de Bioconcentration (BCF): 12.400
Décaméthylcyclopentasiloxane	Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 7.060 (OCDE Ligne directrice 305)
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information disponible.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Décaméthylcyclopentasiloxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Données de PBT/vPvB

Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bio-accumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB).

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Cette substance est considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance est considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).	L'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) remplit les critères actuels de l'Annexe XIII du Règlement REACH de l'UE quant aux PBT et vPvB, et a été ajouté à la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à une autorisation. , *Toutefois pour la science telle que nous la comprenons, le D4 ne se comporte pas de la même façon que des substances PBT/vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie des silicones est la suivante : le poids des preuves scientifiques provenant d'études de terrain montre que le D4 n'a pas d'effet bio-amplificateur dans les réseaux alimentaires aquatiques et terrestres. Le D4 présent dans l'air se dégrade sous l'effet de réactions survenant de manière naturelle dans l'atmosphère. Tout D4 présent dans l'air qui n'est pas dégradé par ces réactions ne devrait pas venir se déposer de l'air dans l'eau, sur la terre ferme ou sur des organismes vivants.*
Décaméthylcyclopentasiloxane	Cette substance est considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance est considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).	Le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) remplit les critères actuels de l'Annexe XIII du Règlement REACH de l'UE quant aux PBT et vPvB, et a été ajouté à la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à une autorisation., Toutefois pour la science telle que nous la comprenons, le D5 ne se comporte pas de la même façon que des substances PBT/vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie des silicones est la suivante : le poids des preuves scientifiques provenant d'études de terrain montre que le D5 n'a pas d'effet bio-amplificateur dans les réseaux alimentaires aquatiques et terrestres. Le D5 présent dans l'air se dégrade sous l'effet de réactions survenant de manière naturelle dans l'atmosphère. Tout D5 présent dans l'air qui n'est pas dégradé par ces réactions ne devrait pas venir se déposer de l'air dans l'eau, sur la terre ferme ou sur des organismes vivants.

Dodecamethylcyclohexasiloxane	Cette substance est considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance est considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).	Le dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6) remplit les critères actuels de l'Annexe XIII du Règlement REACH de l'UE quant aux PBT et vPvB, et a été ajouté à la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à une autorisation., *Toutefois pour la science telle que nous la comprenons, le D6 ne se comporte pas de la même façon que des substances PBT/vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie des silicones est la suivante : le poids des preuves scientifiques provenant d'études de terrain montre que le D6 n'a pas d'effet bio-amplificateur dans les réseaux alimentaires aquatiques et terrestres. Le D6 présent dans l'air se dégrade sous l'effet de réactions survenant de manière naturelle dans l'atmosphère. Tout D6 présent dans l'air qui n'est pas dégradé par ces réactions ne devrait pas venir se déposer de l'air dans l'eau, sur la terre ferme ou sur des organismes vivants.*

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Décaméthylcyclopentasiloxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers

Produit: Aucune information disponible.

Informations supplémentaires: Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles pour ce produit.

Règlement (CE) Nº 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols.

Méthodes d'élimination: Peut être incinéré conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé.

ADN

Non réglementé.

RID

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

Code IMDG

Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Le produit n'est pas une marchandise dangereuse selon les législations nationales et internationales sur les marchandises dangereuses. Tenir à l'écart de la nourriture, des aliments, des acides et des bases.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas transporté en vrac.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	556-67-2	1,0 - 10%
Décaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6	0,1 - 1,0%
Dodecamethylcyclohexasiloxane	540-97-6	0,1 - 1,0%

Substances soumises à des restrictions de mise sur le marché et d'utilisation selon l'annexe XVII de REACH de l'UE:

Désignation chimique	N° CAS	Numéro sur la liste
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	556-67-2	70,
Décaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6	70,
Dodecamethylcyclohexasiloxane	540-97-6	70,
acide acétique	64-19-7	3,40,75,

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	556-67-2	1,0 - 10%

Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, Annexe I, telle que modifiée: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Réglementations nationales

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Statut aux inventaires

AU AIICL:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Canada DSL Inventory:	Q (quantité limitée)	Remarques: Aucun(e).
Canada NDSL Inventory:	Non conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
IECSC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Japan Inventory of Existing & New Chemical Substances (ENCS):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Korea Existing Chemicals Inventory (KECI):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
NZIOC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Philipines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
TCSI:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).

Liste TSCA:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques**:** Aucun(e).

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Abréviations et acronymes:

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); LSPN - Liste des substances dangereuses notifiées (Chili); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Principales références de la littérature et sources de données: Le coefficient de partition de D4 entre PDMS et l'eau a été déterminé comme étant log KPDMS-eau = 7,09. Il s'ensuit que du PDMS contenant jusqu'à 3 % p/p de D4 va générer une concentration limite thermodynamique de 2,4 µg de D4/L dans la phase aqueuse. La CSEO 21j critique pour la daphnie, soit 7,9 µg de D4/L, ne sera pas atteinte. Le produit n'est par conséquent pas classifié d'une toxicité chronique en milieu aquatique

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Aucune information disponible.

RTV 108Q

Date de Publication: 18.07.2026

Avis de non-responsabilité:

Avis au lecteur

Sinon, le à moins que spécifié dans la section 1.2,les produits Momentive sont uniquement destinés pour des applications industrielles.
Ils ne sont pas destinés à certaines applications médicales, ni pour une implantation de longue durée (> 30 jours) dans le corps humain, injectés ou directement ingérés, ni pour la fabrication de contraceptifs à usage multiple.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

® et TM indique la marque sous licence ou appartenant à Momentive.